

Commune : MAIRIE DE VENDEVILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590609000018

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable de Villeneuve d'Ascq

M. 57**Budget primitif****Voté par nature**

BUDGET : PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2024- 059001- 358- 00- 01- -2024/4/18-11:39:27
MAIRIE DE VENDEVILLE- PRINCIPAL- 2024- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte règlementaire nature au niveau requis.
Règle fonctionnelle: Les articles nature utilisés Nature / @V doivent être présents dans le plan de compte réglementaire. L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 657362, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	46

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	50
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	51
B7.3 - Etat des emprunts garantis	52
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	53
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	55
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	56
B7.8 - Autres engagements donnés	57
B7.9 - Autres engagements reçus	58
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	59
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	62
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	63
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	64
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	65
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	66
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	67

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

		I	A
Population totale			

		Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources ou potentiel fiscal par habitant (1)			

		Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population		0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population		0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)		0,00
5	DGF / population		0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		50,92 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		116,85 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		65,80 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		-7,52 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0,00 %
- Investissement : 0,00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgetaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCEDENT – RÉSULTATS (1)

C1

RÉSULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 280 738,14	2 938 980,56	55 822,18 A1
Investissement	673 871,89	870 998,35 (3)	-138 426,74 A2
Fonctionnement	1 606 866,25	2 067 982,21 (4)	194 248,92 A3
			655 364,88

RESTES À REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	440 761,84 + IV	0,00	B1
Investissement	440 761,84	0,00	B2
Fonctionnement	0,00 IV	0,00	B3
			0,00

RÉSULTAT CUMULÉ = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1		273 302,76
Investissement	A2 + B2		-382 062,12
Fonctionnement	A3 + B3		655 364,88

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentnaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I) 440 761,84
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	14 777,71
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	50 994,72
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	374 989,41
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR F

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		A	
		B	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 076 079,00	1 458 141,12
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	440 761,84	0,00
		(si solde négatif)	
		0,00	58 699,72
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 516 840,84	1 516 840,84
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	
		0,00	273 302,76
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 290 028,76	2 290 028,76
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 806 869,60	3 806 869,60

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	17 042,57	14 777,71	5 500,00	5 500,00	20 277,71
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	233 423,79	50 994,72	880 707,00	880 707,00	931 701,72
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	429 198,16	374 989,41	0,00	0,00	374 989,41
Total des dépenses d'équipement		679 664,52	440 761,84	886 207,00	886 207,00	1 326 968,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	532 979,35	0,00	188 072,00	188 072,00	188 072,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		532 979,35	0,00	188 072,00	188 072,00	188 072,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 212 643,87	440 761,84	1 074 279,00	1 074 279,00	1 515 040,84

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00

TOTAL	1 212 643,87	440 761,84	1 076 079,00	1 076 079,00	1 516 840,84
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 516 840,84
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	521 335,23	0,00	111 226,00	111 226,00	111 226,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	80 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		601 335,23	0,00	711 226,00	711 226,00	711 226,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	177 900,00	0,00	241 426,00	241 426,00	241 426,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	207 451,46	0,00	382 062,12	382 062,12	382 062,12
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		385 351,46	0,00	623 488,12	623 488,12	623 488,12
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		986 686,69	0,00	1 334 714,12	1 334 714,12	1 334 714,12

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	364 383,92		121 627,00	121 627,00	121 627,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		364 383,92		123 427,00	123 427,00	123 427,00

TOTAL	1 351 070,61	0,00	1 458 141,12	1 458 141,12	1 458 141,12
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	58 699,72
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 516 840,84
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

121 627,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	567 190,00	0,00	898 978,76	898 978,76	898 978,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	995 800,00	0,00	1 104 144,00	1 104 144,00	1 104 144,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	143 300,00	0,00	144 979,00	144 979,00	144 979,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 706 290,00	0,00	2 148 101,76	2 148 101,76	2 148 101,76
66	Charges financières	19 950,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00		300,00	300,00	300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 726 540,00	0,00	2 168 401,76	2 168 401,76	2 168 401,76

023	Virement à la section d'investissement (4)	364 383,92		121 627,00	121 627,00	121 627,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		364 383,92		121 627,00	121 627,00	121 627,00

TOTAL	2 090 923,92	0,00	2 290 028,76	2 290 028,76	2 290 028,76
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 290 028,76
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	34 000,00	0,00	62 581,00	62 581,00	62 581,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 000,00	0,00	147 500,00	147 500,00	147 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	700 560,00	0,00	755 901,00	755 901,00	755 901,00
731	Fiscalité locale	850 458,00	0,00	856 542,00	856 542,00	856 542,00
74	Dotations et participations (3)	174 657,00	0,00	184 702,00	184 702,00	184 702,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 895 675,00	0,00	2 016 226,00	2 016 226,00	2 016 226,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 896 675,00	0,00	2 016 726,00	2 016 726,00	2 016 726,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 896 675,00	0,00	2 016 726,00	2 016 726,00	2 016 726,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	273 302,76
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 290 028,76
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	121 627,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	188 072,00	0,00	188 072,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	20 277,71	0,00	20 277,71
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	931 701,72	0,00	931 701,72
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	374 989,41	1 800,00	376 789,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 515 040,84	1 800,00	1 516 840,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 516 840,84

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	898 978,76		898 978,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 104 144,00		1 104 144,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	144 979,00	0,00	144 979,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	20 000,00	0,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	300,00	0,00	300,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		121 627,00	121 627,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	2 168 401,76	121 627,00	2 290 028,76

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 290 028,76

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024



Publié le

nom de l'autorité financière,

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorisation de dépense.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	241 426,00	0,00	241 426,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	111 226,00	0,00	111 226,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	1 800,00	1 800,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		121 627,00	121 627,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		952 652,00	123 427,00	1 076 079,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	58 699,72
---	-----------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	382 062,12
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 516 840,84
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	62 581,00		62 581,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	147 500,00		147 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	755 901,00		755 901,00
731	Fiscalité locale	856 542,00		856 542,00
74	Dotations et participations (8)	184 702,00		184 702,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	9 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 016 726,00	0,00	2 016 726,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	273 302,76
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 290 028,76
---	--------------

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 212 643,87	440 761,84	0,00	1 076 079,00	1 076 079,00	0,00	1 516 840,84
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 042,57	14 777,71	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	20 277,71
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	233 423,79	50 994,72	0,00	880 707,00	880 707,00	0,00	931 701,72
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	429 198,16	374 989,41	0,00	0,00	0,00	0,00	374 989,41
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	679 664,52	440 761,84	0,00	886 207,00	886 207,00	0,00	886 207,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	532 979,35	0,00	188 072,00	188 072,00	188 072,00	188 072,00	188 072,00
18 Cpt de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	532 979,35	0,00	188 072,00	188 072,00	0,00	188 072,00	188 072,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 212 643,87	440 761,84	0,00	1 074 279,00	1 074 279,00	0,00	1 515 080
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)				1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
041 Opérations patrimoniales (7)				0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		1 800,00		1 800,00	1 800,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

Total des dépenses d'investissement cumulées

1 516 8

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RI 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		II A
--	--	---------

RECETTES		
	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)
	TOTAL	1 143 619,15
018	RSA	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	521 335,23
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
Total des recettes d'équipement		601 335,23
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	177 900,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes financières		177 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00
Total des recettes réelles		779 235,23
021	Virement de la section de fonctionnement	364 383,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00
Total des recettes d'ordre		364 383,92
TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
		1 076 079,00
		II
		III = I + II
		1 076 079,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024



 Publié le 2024-04-22 18:00:00
 ID: 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

58 61

Affectation au compte 1068 (8)

382 0

Total des recettes d'investissement cumulées

1 516 8

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	A1	
									III = I + II	A1
TOTAL	1 212 643,87	440 761,84	0,00	1 076 079,00	1 076 079,00	0,00	1 076 079,00	1 516 840,84		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 042,57	14 777,71	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	20 277,71		
203 Frais d'études, recherche, développement	15 044,57	12 977,71		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	14 477,71		
2051 Concessions, droits similaires	1 998,00	1 800,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	5 800,00		
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	233 423,79	50 994,72	0,00	880 707,00	880 707,00	0,00	880 707,00	931 701,72		
2111 Terrains nus	12 500,00	0,00		566 200,00	566 200,00	0,00	566 200,00	566 200,00		
212 Agencements et aménagements de terrains	9 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131 Bâtiments publics	60 800,00	0,00		76 100,00	76 100,00	0,00	76 100,00	76 100,00		
21538 Autres réseaux	41 818,28	16 268,00		214 732,00	214 732,00	0,00	214 732,00	231 000,00		
2156 Matériel et outillage incendie, déf. civ	1 200,00	1 200,00		800,00	800,00	0,00	800,00	2 000,00		
2158 Autres inst., matériel, outil. techniques	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611 Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183 Matériel informatique	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00		
2184 Matériel de bureau et mobilier	63 441,56	9 640,99		1 760,00	1 760,00	0,00	1 760,00	1 140,99		
2188 Autres immobilisations corporelles	43 113,95	23 885,73		16 115,00	16 115,00	0,00	16 115,00	40 000,73		
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	429 198,16	374 989,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 9	
231 Immobilisations corporelles en cours	429 198,16	374 989,41		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 9	41
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses d'équipement	679 664,52	440 761,84	0,00	886 207,00	886 207,00	0,00	886 207,00	1 326 9		
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 059-4-00-00-00-00-00

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
						III = I + II	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	532 979,35	0,00		188 072,00	188 072,00		188 072,00
1641 Emprunts en euros	114 279,35	0,00		180 000,00	180 000,00		180 000,00
16451 Remb. temporaires emprunts en euros	418 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts	0,00	0,00		8 072,00	8 072,00		8 072,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	532 979,35	0,00	0,00	188 072,00	188 072,00	0,00	188 072,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles	1 212 643,87	440 761,84	0,00	1 074 279,00	1 074 279,00	0,00	1 074 279,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			1 800,00	1 800,00		1 800,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00
Charges transférées (7)	0,00			1 800,00	1 800,00		1 800,00
231 Immobilisations corporelles en cours	0,00			1 800,00	1 800,00		1 800,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00
231 Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			1 800,00	1 800,00		1 800,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le
ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

- (1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RFF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		III	
		A3	

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		1		II	III = I + II
TOTAL	1 143 619,15			1 076 079,00	1 076 079,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	521 335,23	0,00	111 226,00	111 226,00	
1311 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 541,00	0,00	25 361,00	25 361,00	
1316 Autres établissements publics locaux	67 161,03	0,00	8 917,00	8 917,00	
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	419 912,20	0,00	0,00	0,00	
1323 Subv. non transf. Départements	1 151,00	0,00	0,00	0,00	
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	31 570,00	0,00	76 948,00	76 948,00	
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	80 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	
1641 Emprunts en euros	80 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	
1681 Autres emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	601 335,23	0,00	711 226,00	711 226,00	711 226,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	177 900,00	0,00	241 426,00	241 426,00	241 426,00
10222 FCTVA	175 000,00	0,00	238 526,00	238 526,00	238 526,00
10226 Taxe d'aménagement	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,Tégé)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	177 900,00	0,00	241 426,00	241 426,00	241 426,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	779 235,23	0,00	952 652,00	952 652,00	952 652,00
021 Virement de la section de fonctionnement	364 383,92		121 627,00	121 627,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		1 800,00	1 800,00	
203 Frais d'études, recherche, développement	0,00		1 800,00	1 800,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	
203 Frais d'études, recherche, développement	0,00		0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024


 Publié le 22/04/2024
 ID : 059-215906090-20240328-DELIB24-03_06-DE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des recettes d'ordre	364 383,92		123 427,00	123 427,00	123 427,00

- (1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées hors AE	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 090 923,92	0,00	0,00	2 290 028,76	2 290 028,76	0,00	0,00	2 290 028,76
011	Charges à caractère général (3)	567 190,00	0,00	0,00	898 978,76	898 978,76	0,00	898 978,76	898 978,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	995 890,00	0,00	0,00	1 104 144,00	1 104 144,00	0,00	1 104 144,00	1 104 144,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	143 300,00	0,00	0,00	144 979,00	144 979,00	0,00	144 979,00	144 979,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 706 280,00	0,00	0,00	2 148 101,76	2 148 101,76	0,00	2 148 101,76	2 148 101,76
66	Charges financières	19 980,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des dépenses financières	20 250,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00		20 300,00	20 300,00
	Total des dépenses réelles	1 726 540,00	0,00	0,00	2 168 401,76	2 168 401,76	0,00	2 168 401,76	2 168 401,76
023	Virement à la section d'investissement	364 3883,92			121 627,00	121 627,00		121 627,00	121 627,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	364 3883,92			121 627,00	121 627,00		121 627,00	121 627,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

2 290 0

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024



Publié le 00/00/2024
ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		III B
--	--	----------

RECETTES					
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 896 675,00	0,00	2 016 726,00	2 016 726,00
013	Atténuations de charges (2)	34 000,00	0,00	62 581,00	62 581,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Réregularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 000,00	0,00	147 500,00	147 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	700 560,00	0,00	755 901,00	755 901,00
731	Fiscalité locale	850 458,00	0,00	856 542,00	856 542,00
74	Dotations et participations (2)	174 657,00	0,00	184 702,00	184 702,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	17 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 895 675,00	0,00	2 016 226,00	2 016 226,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	500,00	500,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles		1 896 675,00	0,00	2 016 726,00	2 016 726,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	273 302,76
Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 290 000,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024



Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							I	II	
	TOTAL	2 090 923,92	0,00	0,00	2 290 028,76	2 290 028,76			2 290 028,76
011	Charges à caractère général (4)	567 190,00	0,00	0,00	898 978,76	898 978,76			898 978,76
6042	Achats de prestations de services	130 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00		250 000,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00		6 200,00
60612	Énergie - Électricité	125 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00		200 000,00
60622	Carburants	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00		2 500,00
60623	Alimentation	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00		400,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00		8 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00		3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 800,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
6064	Fournitures administratives	2 900,00	0,00	27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00		27 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio, Média)	5 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00	0,00	5 100,00		5 100,00
6067	Fournitures scolaires	8 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00		8 500,00
6068	Autres matières et fournitures	7 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00		7 000,00
613	Locations	17 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00		24 000,00
61521	Entretien terrains	15 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	35 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00		37 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00		45 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00		11 000,00
6168	Divers	27 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	8 150,00	0,00	22 478,76	22 478,76	0,00	22 478,76		22 478,76
623	Pub., publications, relations publiques	21 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00		52 000,00
624	Transport biens, transports collectifs	7 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00		14 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	13 400,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00		13 500,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00		800,00
6281	Concours divers (cotisations)	350,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00		1 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	13 400,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00		13 500,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

2 LO

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 190,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	995 800,00	0,00	1 104 144,00	1 104 144,00	0,00	1 104 144,00	1 104 144,00	
6218	Autre personnel extérieur	11 000,00	0,00	13 009,00	13 009,00	0,00	13 009,00	13 009,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	22 800,00	0,00	24 268,00	24 268,00	0,00	24 268,00	24 268,00	
6411	Personnel titulaire	400 000,00	0,00	387 295,00	387 295,00	0,00	387 295,00	387 295,00	
6413	Personnel non titulaire	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	69 465,00	69 465,00	0,00	69 465,00	69 465,00	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	261 500,00	0,00	290 977,00	290 977,00	0,00	290 977,00	290 977,00	
6470	Autres charges sociales	500,00	0,00	4 130,00	4 130,00	0,00	4 130,00	4 130,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	143 300,00	0,00	144 979,00	144 979,00	0,00	144 979,00	144 979,00	
65131	Bourses	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65132	Prix	0,00	0,00	650,00	650,00	0,00	650,00	650,00	
65311	Indemnités de fonction	71 000,00	0,00	74 285,00	74 285,00	0,00	74 285,00	74 285,00	
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00	3 120,00	3 120,00	0,00	3 120,00	3 120,00	
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65315	Formation	2 500,00	0,00	7 024,00	7 024,00	0,00	7 024,00	7 024,00	
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00	
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00	
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
65568	Autres contributions	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	
657362	Subv.Fonct. BA/régies	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	
65748	Subv.fonct. autres personnes droit privé	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Total des dépenses de gestion des services	1 706 290,00	0,00	2 148 101,76	2 148 101,76	0,00	2 148 101,76	2 148 101,76	
	Charges financières	19 950,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

S2O
ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 950,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	300,00		300,00	300,00	300,00	300,00	300,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	300,00		300,00	300,00	300,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00					
Total des charges financières et spécifiques		20 250,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
Total des dépenses réelles		1 726 540,00	0,00	0,00	2 168 401,76	2 168 401,76	0,00	2 168 401,76
023	Virement à la section d'investissement	364 383,92		121 627,00	121 627,00	121 627,00	121 627,00	121 627,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7), (9)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		364 383,92		121 627,00	121 627,00	121 627,00	121 627,00	121 627,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 661 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		III	
		B2	

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		1	0,00	2 016 726,00	II	2 016 726,00
	TOTAL	1 896 675,00				
013	Atténuations de charges (3)	34 000,00	0,00	62 581,00	62 581,00	62 581,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	33 000,00	0,00	62 581,00	62 581,00	62 581,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 000,00	0,00	147 500,00	147 500,00	147 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
7066	Redevances services à caractère social	50 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7067	Redev. services péricolaires et enseign	63 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	700 560,00	0,00	755 901,00	755 901,00	755 901,00
73211	Attribution de compensation	651 715,00	0,00	651 715,00	651 715,00	651 715,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	26 664,00	0,00	26 664,00	26 664,00	26 664,00
73221	FNGIR	2 928,00	0,00	22 522,00	22 522,00	22 522,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	19 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
731	Fiscalité locale	850 458,00	0,00	856 542,00	856 542,00	856 542,00
73111	Impôts directs locaux	742 458,00	0,00	778 542,00	778 542,00	778 542,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la consu. finale d'électricité	33 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	25 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	174 657,00	0,00	184 702,00	184 702,00	184 702,00
741121	DSR des communes	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 357,00	0,00	1 715,00	1 715,00	1 715,00
74718	Autres participations Etat	300,00	0,00	19 721,00	19 721,00	19 721,00
7478	Participation Autres organismes	50 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	105 000,00	0,00	113 351,00	113 351,00	113 351,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	2 915,00	2 915,00	2 915,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
752	Revenus des immeubles	17 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	1 895 675,00	0,00	2 016 226,00	2 016 226,00	2 016 226,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

S2LO

DU 06-04-2024

DELIB24-03-06-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 896 675,00	0,00	2 016 726,00	2 016 726,00	2 016 726,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Déférences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 1-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 1224 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

	IV – ANNEXES
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE
	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		
			Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8000071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
											Taux initial						
163 Emprunts obligataires (Total)						0,00											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)						1 625 032,35											
1641 Emprunts en euros (total)						1 625 032,35											
10002403774	CREDIT AGRICOLE CAFFIL CAFFIL	11/07/2022	21/01/2023	302 945,00	F			1,750	1,767		S	X Echéance constante		A-1			
171479 237427		03/04/2000 26/12/2005	01/03/2003 01/12/2006	722 087,35 650 000,00	F F			5,500 3,730	6,292 3,804		A A	X Echéance constante X Echéance constante		A-1 A-1			
1643 Emprunts en devises (total)						0,00											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)						0,00											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)						0,00											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)						0,00											

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme Prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)
1683 Emprunts et dettes assimilées (Total)				0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)				0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)				0,00								
1687 Autres dettes (total)				0,00								
Total général				1 625 032,35								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

		IV	
		B1.2	

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt (13)	Index (14)	Type de taux (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Annuité de l'exercice	
											Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		460 038,69						118 855,18	13 480,93	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		460 038,69						118 855,18	13 480,93	0,00
10002403774		0,00	A-1	274 970,12	8,50	F				1 767	28 466,88	4 687,98
171479		0,00	A-1	103 549,49	1,17	F				6,232	50 389,05	5 695,22
237427		0,00	A-1	81 519,08	1,92	F				3,804	39 999,55	3 097,73
1643 Emprunts en devise (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particularières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 01/05/2024
ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

S2024

MAIRIE DE VENDEVILLE - PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? OIN (11)	Montant couvert éventuelle [12]	Catégorie d'emprunt après couverture	Capital restant dû au 01/01/N	Emprunts et dettes au 01/01/N			
					Taux d'intérêt (13)	Type de taux (14)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)
1682 Biens à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00
Total général		0,00		450 038,69				118 855,18
								13 480,33
								0,00
								4 485,25

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire LOCB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 86111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 8668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL.			0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25/06/2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES	
		V	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours	3 100,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	460 038,69	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours						0 0,00
	Montant en euros						0 0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

	IV	B1.5
--	-----------	-------------

ANEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Emprunt couvert		Instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nombrel de l'instrument de couverture	Dates de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)	0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)	0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)	0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Total	0,00				0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swapion).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits c/7668	
Taux fixe (total)						0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
Total						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



V – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public		0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	IV
	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
- (2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
- (3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
- (4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	IV
	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recente grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à emploier au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (6)	Catégorie d'emprunt (7)	Niveau de taux (4)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00								0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00								0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00								0,00
TOTAL GENERAL													0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés ».

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	2 016 726,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 0,00
I / II	

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir			
					N+1	N+2	N+3	N+4
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

(1) Article 1, 1112-1 du Code de la Commande publique

卷之三

କ୍ଷେତ୍ରପାତ୍ର ମହିନୀ ୧୦୦

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/07/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/n

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des narcifications d'autres collectivités ou publiques.

卷之三

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grévées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N			Montant recettes au 31/12/N			Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grévés d'une affectation, toutes recettes grévées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grévée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grévées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	IV
	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
		TOTAL			0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
		TOTAL			0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

IV – ANNEXES

	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV
	B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLAIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplais créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR							
SECRETAIRE DE MAIRIE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	0,00	14,00	7,00	0,00	7,00
ADJOINT DE 1ERE CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	11,00	0,00	11,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
2EME CLASSE							
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGT SPECIALISE EM 1ERE CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGT SPECIALISE PRINCIPAL 1ERE CLASSE EM	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGT SPECIALISE PRINCIPAL 2EME CLASSE EM	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

S2O

Publié le 00/00/00 à 00:00:00
ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
ADJOINT PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
ADJOINT ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		25,00	0,00	25,00	15,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)				IV	
				B9	
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)	CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8) Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)					
Agents occupant un emploi non permanent (7)					
TOTAL GENERAL					

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou misposé.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusions de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quantité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité d'un fonctionnaire stagiaire par autorité territoriale.

332-8-1° : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel concerne rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L-326 et L-352).

333-1 : 343-3 : Emplois supérieurs : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	58 699,72	58 699,72
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-440 761,84	-440 761,84
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	382 062,12	382 062,12
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	382 062,12	382 062,12

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	188 072,00	188 072,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	363 053,00	363 053,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	557 043,12	557 043,12

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		188 072,00	I	188 072,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		188 072,00		188 072,00
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00		180 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671		0,00		0,00
1672		0,00		0,00
1678		0,00		0,00
1681	Autres emprunts	8 072,00		8 072,00
1682		0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00		0,00

(1) Détallier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	363 053,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	241 426,00	241 426,00
10222	FCTVA	238 526,00	238 526,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	2 900,00	2 900,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	121 627,00	121 627,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	121 627,00	121 627,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN		AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	
		C2.1	

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Vendeville, le 28/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Vendeville, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

CANDELIER Isabelle	
DECARNIN Charline	
DELEPLACE Christelle	
DELVOYE Sylvaine	
DOS SANTOS Jorge	
DUCROUX Denise	
LIETARD Guillaume	
MAINGUET Brigitte	
MALAQUIN Aurélie	
MARTIN Yves	
MEPLON Fabienne	
MORVAN Olivier	
NAESSENS Marie-Claire	
TERNIER Judith	
TIRLEMONT Eric	
VAN BELLE Fabrice	
VANDEWALLE Maurice	
VANENGELANDT Théo	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024, et de la publication le

A Vendeville, le 28/03/2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Vendeville, le 28/03/2024

Le Maire, L. PROISY

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Vendeville, le 28/03/2024

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :

19

Nombre de membres présents :

17

Nombre de suffrages exprimés :

19

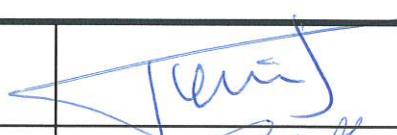
VOTES : Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3

Date de convocation : 22/03/2024

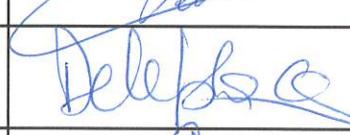
TERNIER Judith



VAN BELLE Fabrice



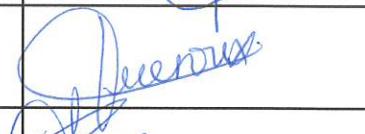
DELEPLACE Christelle



LIETARD Guillaume



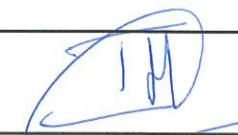
DUCROUX Denise



MAINQUET Brigitte



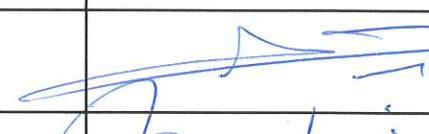
CANDELIER Isabelle



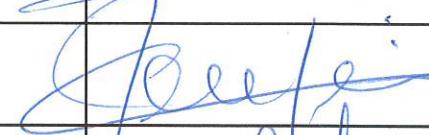
MARTIN Yves



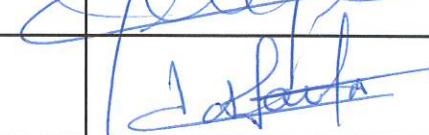
MORVAN Olivier



DECARNIN Charline



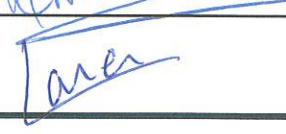
DOS SANTOS Jorge



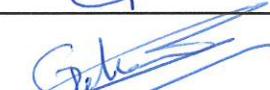
NAESENS Marie-Claire



VANENGELANDT Théo



ARRETE ET SIGNATURES

MEPLON Fabienne	
VANDEWALLE Maurice	
DELVOYE Sylvaine	
TIRLEMONT Eric	
MALAQUIN Aurélie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 5/4/24, et de la publication le 5/4/24.

A Vendeville, le 28/03/2024

